

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Auprès des collectivités locales, le Service France Domaine exerce 3 grandes missions :

> **expert immobilier.** Il évalue l'ensemble des biens susceptibles d'être acquis, pris à bail ou vendus par les collectivités territoriales, afin de garantir la transparence des opérations qu'elles conduisent.

> **acteur foncier.** Propriétaire d'emprises importantes, l'État est un acteur foncier de premier plan pour les collectivités dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme qu'elles conduisent ainsi que dans l'action en matière de production de logements.

La restructuration des emprises immobilières de l'Etat conduit ce dernier à céder des biens immobiliers importants.

Toute cession immobilière est précédée de l'exercice éventuel du droit de priorité par la commune.

À cette fin, le Service France Domaine entretient un dialogue systématique avec les collectivités territoriales.

> **un partenariat élargi avec les collectivités territoriales sur tout sujet domanial.** Les biens sans maître appartiennent désormais aux communes et, en cas de renonciation, à l'État. Il incombe toutefois aux communes qui souhaitent exercer leur droit de propriété de s'assurer préalablement du statut juridique de ces biens notamment en cas d'absence de paiement des taxes foncières.

Des éléments d'information en ce sens peuvent être recueillis auprès des Trésoreries générales notamment sur le recouvrement des taxes foncières.

POUR PLUS D'INFORMATION

CONTACTEZ la Trésorerie générale ou la DDFiP de votre département

Service France Domaine
120, rue de Bercy
Télédoc : 758
75572 Paris cedex 12

 **FINANCES PUBLIQUES**
Octobre 2009

DESIGN : PHILIPPE MOUBECHÉ - IMPRESSION : SONIC



Le Service France Domaine

UN SERVICE DE LA DGFIP AU CŒUR DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

LA MODERNISATION DU SERVICE FRANCE DOMAINE

Le Service France Domaine, service de la DGFIP, est un acteur majeur de la réforme de l'État :

- dans la définition et la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État ;
- dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales dans chaque département.

LE SERVICE FRANCE DOMAINE : des missions très diversifiées au service de l'État et de ses établissements publics

1 – Valoriser le patrimoine immobilier et mobilier de l'État

Le Service France Domaine estime la valeur des immeubles que l'État et ses établissements publics envisagent de prendre en location ou d'acquérir. Il vend les immeubles de l'État devenus inutiles ou inadaptés à ses besoins. Depuis 2005, un objectif chiffré de produits de cessions est fixé par le Parlement à France Domaine.

Il optimise l'utilisation et les ressources du patrimoine public et négocie les prises en location au meilleur coût.

Gestionnaire du patrimoine de l'État, le Service France Domaine tient et met à jour le référentiel des propriétés de l'État.

Une meilleure connaissance du parc immobilier concourt activement à la certification du bilan de l'État. Elle s'appuie sur un dispositif de comptabilité patrimoniale renforcé par l'utilisation d'un système d'information performant, Chorus, et sur une exigence toute particulière en 2009 pour les biens occupés par les Etablissements publics nationaux (EPN).

Très actif sur le marché des ventes mobilières, le Service France Domaine est chargé de la vente des objets et des matériels de toute nature dont les ministères n'ont plus l'emploi.

2 – Définir une stratégie pour l'immobilier de l'État

Le Service France Domaine représente l'État-proprétaire. Il intervient dans toutes les opérations immobilières de l'État.

Le Service France Domaine a pour mission de :

- conduire la politique immobilière de l'État ;
- définir les conditions optimales d'occupation des immeubles par les ministères en tenant notamment compte des aspects environnementaux des projets.

Son rôle affirmé de représentant de l'État-proprétaire a redéfini les rapports existants avec les administrations occupantes qui reposent désormais sur :

- la signature de conventions d'utilisation des immeubles domaniaux ;
- la définition de schémas pluri-annuels de stratégie immobilière (SPSI) ;
- la généralisation des loyers budgétaires aux immeubles de bureaux ;
- la mise en œuvre du programme budgétaire « entretien des bâtiments de l'État ».

Le Service France Domaine assiste et conseille le Préfet, et participe à la mise en œuvre des aspects immobiliers de la réorganisation des services de l'État à l'échelon départemental et régional.

Il intervient dans l'attribution de logements de fonction aux personnels civils et militaires de l'État.

3 – Assurer la gestion des successions vacantes

Il assure, sous mandat de justice, la liquidation des successions de personnes qui décèdent sans héritier connu ou dont les héritiers connus ont renoncé à la succession.

4 – Conseiller le juge de l'expropriation

Le Service France Domaine, dans son rôle de commissaire du gouvernement, conseille les juges de l'expropriation dans la fixation des indemnités versées aux expropriés.